

TRADUCTION DU STTP

Moya Greene
Présidente –
Directrice générale
Société canadienne des postes

Le 22 février 2007

Madame Deborah Bourque
Présidente nationale
Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes
377, rue Bank
Ottawa (Ontario) K2P 1Y3

Madame,

Je vous remercie de votre lettre au sujet du moratoire sur la fermeture des bureaux de poste en milieu rural.

Je sais qu'il s'agit d'une question importante pour vous et vos membres. Toutefois, je tiens à vous assurer que Postes Canada respecte entièrement le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste ruraux. C'est la raison pour laquelle nous faisons tout en notre pouvoir pour maintenir le service postal dans les collectivités lorsque des circonstances inévitables viennent perturber les activités d'un bureau de poste. Comme je l'ai déjà indiqué auparavant, il peut s'agir du départ à la retraite, de la maladie ou du décès d'un maître de poste ou encore d'un sinistre touchant l'immeuble lui-même.

Dans de tels cas, la priorité de Postes Canada est toujours de veiller au maintien de la livraison du courrier local. En effet, des arrangements temporaires d'urgence peuvent être mis en place pour éviter l'interruption de la livraison du courrier. Notre programme communautaire prévoit la tenue de consultations avec les dirigeants et dirigeantes ou les élus de la collectivité pour examiner les différentes options de maintien du service postal. Nous tentons de parvenir à des solutions qui conviennent à la collectivité en assurant le service requis de manière pratique, toujours en ayant à l'esprit les besoins de la collectivité.

Encore une fois, je vous remercie de me donner l'occasion d'aborder cette question. Nous partageons le même objectif, c'est-à-dire fournir aux Canadiens et Canadiennes le meilleur service postal possible.

Recevez, Madame, mes salutations distinguées.

Moya Greene

ab/scfp 1979